

017/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 25 MARS 2025  
à 18 Heures 30

**PRESENTS :** Mme BENDJEBARA-BLAIS, Maire,  
M. SOUCASSE, Mme MATARD, M. DEMANDRILLE, Mme LALIGANT, M. TRANCHEPAIN,  
Mme UNDERWOOD, M. MICHEZ, Adjoints au Maire,  
M. MASSON, Mme ECOLIVET, MM. BECASSE, MICHEL, Mme CREVON, MM. DAVID,  
JULIEN, BORDRON, FOLLET, Mme SENTUNE, MM. MARAIS, LEDÉMÉ, Mme DUBOURG,  
M. BUREL, Conseillers Municipaux,

**ABSENTS ET EXCUSES :**  
Mmes BENDJEBARA, CHEVALLIER, DE CASTRO MOREIRA, DARTYGE, M. TALBOT,  
Mme VAN DUFFEL, Conseillers Municipaux,

**AVAIENT DELEGATIONS :** Mme BENDJEBARA-BLAIS (pour Mme DE CASTRO MOREIRA), M.  
DEMANDRILLE (pour Mme DARTYGE), M. DE PINHO (pour Mme VAN DUFFEL)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur DAVID, Conseiller Municipal,

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29  
NOMBRE DE PRESENTS : 23  
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 26 (3 pouvoirs)

**OBJET :** BUDGET ANNEXE « ZAC DES HAUTES NOVALES » - EXERCICE 2025

## **BUDGET ANNEXE « ZAC des Hautes-NOVALES » - Exercice 2025**

Monsieur Gérard SOUCASSE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose ce qui suit

Pour rappel, ce budget, initié en 2012 sous l'appellation « Lotissement HN2 », a pour objet la gestion de l'aménagement des terrains des Hautes-NOVALES (14 hectares), sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

La première tranche a pu être cédée en novembre 2020 (956 000 € HT). Reste la seconde tranche évaluée à 1 415 000 € net vendeur. Si cette vente se concrétise, elle permettra au budget annexe de reverser au budget principal un excédent exceptionnel qui correspond au solde de la vente.

En plus de l'autofinancement qui s'élève à 590 237,94 €, un emprunt de 247 233,17 € est inscrit afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

Ainsi le budget annexe 2025 se présente comme suit :

### **Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
023 – Virement à la section d'investissement 590 237,94 €	002 – Excédent reporté 2024 590 237,94 €
<b>TOTAL 590 237,94 €</b>	<b>TOTAL 590 237,94 €</b>

### **Section d'investissement**

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
001 – Report résultat investissement 2024 837 471,11 €	021 – Virement de la section de fonctionnement 590 237,94 € 1641 – Emprunt et dettes assimilés 247 233,17 €
<b>TOTAL 837 471,11 €</b>	<b>TOTAL 837 471,11 €</b>

Par conséquent, il vous est proposé de bien vouloir approuver le Budget 2025 du Budget Annexe « ZAC des Hautes-NOVALES ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de M. Gérard SOUCASSE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et avoir délibéré,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,
- Vu les décrets pris en application de la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant diverses dispositions budgétaires et comptables, relatives aux collectivités locales et de l'article L 2311.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération en date du 25 mars 2025 relative à l'approbation du Compte financier Unique (CFU) 2024 pour le Budget Principal de la Ville et le Budget Annexe « ZAC des Hautes NOVALES »,
- Vu la Commission Finances en date du 12 mars 2025 et la Commission Générale du 18 mars 2025,

- Considérant que dans le cadre de l'année budgétaire 2025, il y a lieu d'adopter un budget primitif au Budget annexe « ZAC des Hautes Noyales »,

DECIDE A L'ISSUE D'UN VOTE :

-Contre : 0

-Abstention : 5 (1 pouvoir)

-Pour : 21 (2 pouvoirs)

- d'approuver le Budget Primitif du Budget annexe « ZAC des Hautes Noyales » pour l'année 2025,

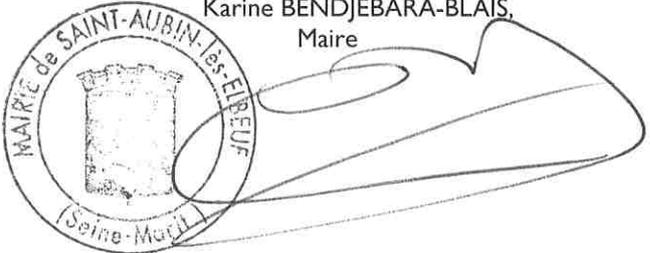
- d'autoriser Mme le Maire à faire appliquer cette décision,

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.

Karine BENDJEBARA-BLAIS,  
Maire



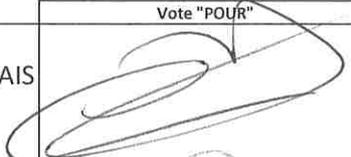
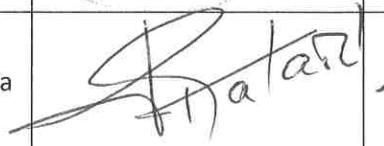
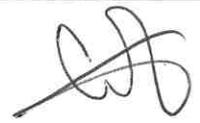
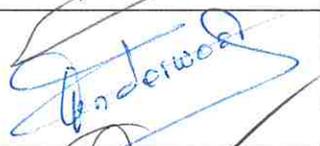
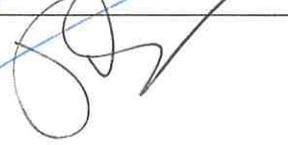
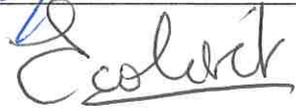
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

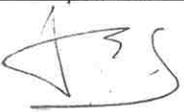
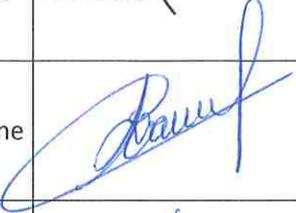
Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 23  
 Nombre de suffrages exprimés : 26 (3 pouvoirs)  
 VOTES :  
 Pour : 21 (2 pouvoirs)  
 Contre : 0  
 Abstention : 5 (1 pouvoir)

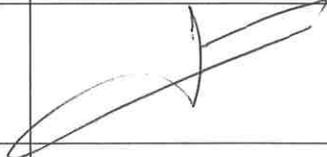
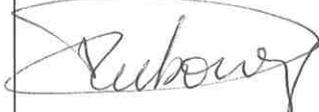
Date de convocation : 18/03/2025

Présenté par Le Maire, Madame Karine BENDJEBARA-BLAIS  
 A Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, le 25/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante,

	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
BENDJEBARA-BLAIS Karine			
SOUCASSE Gérard			
MATARD Patricia			
DEMANDRILLE Stéphane			
LALIGANT Chantal			
TRANCHEPAIN Philippe			
UNDERWOOD Françoise			
MICHEZ Patrick			
MASSON Jean- Marie			
ECOLIVET Odile			

	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
BECASSE Jany			
BENDJEBARA Marine			
MICHEL Frédéric			
CREVON Catherine			
DAVID Jacques			
CHEVALLIER Christine			
JULIEN Jean-Yves			
BORDRON Patrice			
DE CASTRO MOREIRA Sandrine			
FOLLET Fabien			
DARTYGE Valérie			
TALBOT Michel			
SENTUNE Kelly			

	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
MARAIS Lionel			
LEDEME Dominique			
DUBOURG Barbara			
DE PINHO Jean-Claude			
VAN DUFFEL Aurélia			
BUREL Olivier			

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 27/03/2025, et de la publication le 27/03/2025

A Saint-Aubin-Lès-Elbeuf le 27/03/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605617-20250325-017-2025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

